

Belgique-België  
P.P.  
Bruxelles X  
1/2469

Bureau de dépôt: Bruxelles X  
Magazine mensuel

# EURINFO



p. 8  
Emploi: Ce travail  
qui crée le chômage

p. 10  
Santé: Soins sans  
frontières

p. 12  
Euro: En route  
vers de nouvelles  
aventures

p. 13  
Euro: Petit lexique  
autour de l'euro

p. 14  
Parlement  
européen: Les  
portes étaient  
grandes ouvertes

p. 16  
Au jour le jour

p. 20  
Portrait: L'envoyé  
de Genève

## L'EUROPE JOUÉ L'ARBITRE



JUIN 98 N°226

# LE FOOTBALL APPREND L'ESPRIT D'EQUIPE

*Le «Mondial» met les pleins feux sur un changement majeur qui est en train de s'opérer: le «business» et le monde du football dans son ensemble doivent apprendre à composer avec les nouvelles donnes du Traité de Rome, renforcées par l'arbitrage permanent de la Commission européenne.*

Le benefit-match au profit de Jean-Marc Bosman s'est déroulé le mardi 12 mai 1998 au Stadium Nord de Villeneuve-d'Ascq, dans la banlieue lilloise et dans une grande discrétion. Cette rencontre qu'on n'attendait plus était un match de stars, organisé par des stars (le syndicat de joueurs pros AIFP, Association Internationale des Footballeurs Professionnels) pour une anti-star. Cela fait plus de deux ans (décembre 1995) que la Cour européenne de Justice de Luxembourg a rendu le fameux arrêt Bosman, mettant fin à la pratique des transferts telle qu'elle était d'application.

Depuis, en Europe, tous les footballeurs professionnels ont enfin pu signer des contrats en connaissance de cause: ils se lient désormais à leurs clubs uniquement pour la période prévue entre les

parties. Ils n'«appartiennent» plus à des clubs qui, trop longtemps, ont pu les empêcher d'exercer leur art là où ils le voulaient. Plus aucun club ne pourra donc faire ce que le RFC Liège fit à Bosman: n'accepter son départ qu'à condition que le club intéressé par son engagement acquitte une grosse somme de transfert... alors que Liège proposait un cinquième du montant prévu par son contrat à Bosman! D'un côté, on surévaluait le joueur et d'un autre on le sous-évaluait. Plus jamais ça.

**Le séisme annonciateur.** L'arrêt Bosman fut la première grosse manifestation de l'existence de règles européennes dans le monde du football. Il constitua un séisme annonciateur d'autres adéquations obligées du foot au Traité de Rome. La décision s'inscrivait dans le cadre des principes régissant la libre circulation des travailleurs, des biens et des services en soulignant qu'il est illégal de discriminer un individu du fait de sa nationalité.

Suite à l'arrêt de Luxembourg, la Commission européenne avait vivement conseillé à l'UEFA (Union Européenne de Football Association) et à la FIFA (Fédération Internationale de Football Association) de trouver des solutions pour que les changements de clubs des professionnels en Europe se déroulent à la satisfaction de tous. Sur cette lancée, l'UEFA va essayer de constituer un pool chargé de créer une solidarité financière entre les clubs. Si ces derniers ne pouvaient compter sur les revenus des transferts, au moins devaient-ils tenter de s'arranger au niveau des indemnités de

## LE DROIT DES FANS À L'INFORMATION



La Commission européenne a demandé aux Etats membres de ne pas priver le public des événements majeurs et des listes circulent avec pour but d'établir les événements sportifs à «protéger» des chasseurs de droits exclusifs de retransmission. Ici encore, on réalise la spécificité du sport en matière européenne. D'un côté, on est d'accord pour dire que l'organisateur possède les droits sur le spectacle footballistique et donc qu'il peut les céder. Mais, d'autre part, on veut concéder aux fans de foot un droit à l'information.

Evidemment, ces droits sont morcelables: entre la retransmission intégrale d'une finale européenne et la séquence de trois minutes d'un journal télévisé comportant les principales phases de jeu et les buts, il y a de quoi satisfaire tout le monde. Mais le principe légal à souligner est qu'il ne peut exister d'exclusivité totale car ce serait défavoriser des consommateurs européens par rapport à d'autre, une entorse grave à une concurrence bien comprise.



**Encore 20 millions**  
*Pour Bosman, l'aventure n'est pas terminée. Si la recette du benefit-match (2.500 spectateurs seulement) devait lui apporter quelque réconfort financier, l'arrêt de Luxembourg n'a toujours pas été coulé en force de chose jugée par une juridiction belge. C'est la Cour d'Appel de Liège qui, en l'occurrence, devrait (prochainement?) condamner solidairement l'Union Belge de Football, l'UEFA et la subsistance du RFC Liège: il reste à verser une vingtaine de millions de francs à Bosman.*



est en effet d'arriver un jour à une situation où les clubs ne se considèrent plus comme des entités isolées dont les seuls buts sont d'obtenir des résultats sportifs et de maximaliser leurs propres bénéfices. Au contraire, on aimerait les voir devenir des éléments interdépendants, participant ensemble à un grand spectacle sportif; bref, on voudrait qu'ils comprennent que leur véritable intérêt repose dans une vraie concurrence sportive. A ce propos, l'exemple des sports professionnels américains regroupés sous forme de ligues et qui fonctionnent admirablement peut être source d'inspiration. Mais il faut tout de même préciser que ces ligues ont mis plus d'un demi-siècle pour en arriver à leur confortable situation actuelle...

formation des joueurs à devoir par un club acquéreur. La FIFA, elle, s'est chargée de renforcer son rôle de sanction sur le plan des transferts: plus question d'accorder une licence à un joueur qui ne respecte pas son contrat.

**L'intérêt de la solidarité.** Cette solidarité entre clubs qui, auparavant, se limitait à des échanges financiers autour des transferts prend cependant forme. Certes péniblement: Rome ne s'est pas faite en un jour. Mais l'évolution va manifestement dans le bon sens. La philosophie européenne

Evidemment, les plus grands clubs européens se sont déjà rencontrés par le passé pour évoquer leurs intérêts

communs. Jadis, en effet, dans toutes les coupes d'Europe jouait le principe de l'élimination directe. Passionnante sur le plan du sport pur: un petit club pouvait toujours éliminer un grand club en deux matches. Mais la mésaventure est trop souvent survenue aux clubs riches. A quoi

### LES CLUBS FONT LE SIEGE DES COMPAGNIES DE TÉLÉVISION

servait-il d'effectuer de gros efforts financiers pour se renforcer et être déjà éliminé fin août?

Face à cette prise de conscience de plus en plus nette, l'UEFA s'est dépêchée de lancer la Ligue des Champions où les meilleurs ont l'occasion de passer tout l'hiver en jouant de nombreux matches grâce à un système de poules. De plus, les premiers éliminés de la Ligue des Champions se voient reversés en Coupe de l'UEFA. Et on a même imaginé la compétition Intertoto pour les clubs les moins huppés; elle se déroule dès le début de l'été et assure - pour les finalistes - une place en Coupe de l'UEFA! Très rapidement, en fait, le monde du foot est passé de l'arrêt Bosman basé sur l'article 48 du Traité de Rome sur la libre

### NON-EUROPÉENS ADMIS.



L'UEFA a aussi décidé de ne plus limiter le nombre de joueurs non-européens dans les équipes. Et début mai, lors de la victoire de l'Inter Milan contre le Lazio Rome en Coupe de l'UEFA, on notait que les trois buts milanais avaient été inscrits par un Chilien (Zamorano), un Argentin (Zanetti) et un Brésilien (Ronaldo). Mais la FIFPRO (Fédération Internationale des Footballeurs Pros, un syndicat de joueurs) désire voir limité le nombre de joueurs non communautaires admis et a demandé l'avis de la Commission à cet égard. En ce qui concerne les joueurs non-européens, la FIFA a également maintenu le système des sommes de transfert dans l'espace européen, ce qui a pour don de protéger les clubs lorsqu'un non-européen décide de ne pas respecter son contrat.

circulation aux articles 85 et 86, portant sur la concurrence et visant à régler les ententes et les abus de position dominante.

**Les pelouses sont plus vertes ailleurs.** Les résultats de cette adaptation sont de plus en plus spectaculaires. A la fin de l'été dernier, par exemple, le club de Mouscron jouait en Coupe de l'UEFA et avait à se produire contre le FC Metz. Du fait d'une inadéquation de ses installations aux normes de l'UEFA, le club du président-bourgmestre Detremmerie eut l'idée de jouer au Stadium Nord de Villeneuve d'Ascq, près de Lille, un stade moderne, proche de Mouscron et qui ne devait certainement pas refroidir la passion des supporters des Hurlus. Mais l'UEFA y apporta son veto, en basant son raisonnement sur le fait que Mouscron serait d'office désavantagé par le fait de jouer contre des Français en France! Une décision qui indisposa Mouscron qui avait trouvé l'idée aussi bonne que financièrement avantageuse. Les exploitants du Stadium Nord (la localité) pensaient de même et - ensemble - ils demandèrent l'avis de la Commission européenne en la matière. La décision n'est toujours pas rendue, mais on s'attend à ce qu'elle donne tort à l'UEFA qui, comme dans l'affaire Bosman, n'a cessé de défendre une notion de nationalité qui ne devrait plus avoir cours.

Cette décision très attendue devrait permettre à tout club européen de jouer «à domicile» dans un autre pays que le sien. Un déménagement motivé par un grand nombre de raisons propres au club : proximité trop grande avec un concurrent, raisons fiscales, etc. Les fiscalités nationales jouent un rôle très important sur le calcul des salaires des joueurs, défavorisant forcément certains pays par rapport à d'autres. Pour un salaire de 100.000 FF, le club français doit par exemple acquitter 15.000 FF de cotisations sociales alors qu'en Espagne, la somme n'est que de 960 FF.

Pour l'heure, le club londonien de Wim-

bledon a introduit une demande de ce type à la Commission. Trop à l'étroit dans le stade de Selhurst Park qu'il partage avec Crystal Palace, un autre club pro, Wimbledon a pris la décision d'aller jouer en Eire, à Dublin. Mais la fédération anglaise, la Football Association le lui interdit.

**Subsides, fiscalité, pressions.** Lorsque l'affaire Bosman éclata, des clubs comme Anderlecht avaient brandi la «menace» de faire sauter - via la Commission - le système des subsides accordés par les collectivités locales aux clubs, surtout en France. En la matière, la Commission a toujours scindé le sport amateur et professionnel. Dans le premier cas, la motivation locale est de favoriser l'aspect socio-culturel et ne s'inscrit pas dans une logique économique. Dans le second, les subsides servent à renforcer l'image locale grâce à la publicité octroyée aux matches du club de foot et c'est une démarche commerciale. Or, il y a concurrence et avantage inacceptable. Mais la Commission a finalement tenu compte du fait que ces subsides français se termineront en date du 1er janvier 2000 et n'a pas pris de mesure, d'autant que dans les autres pays européens - mise à part l'une ou l'autre différence de traitement au niveau de la fiscalité - aucune entité publique locale n'aide directement les clubs pros.

Pour en revenir à la vénérable Football Association anglaise, ce n'était pas la première fois qu'elle rencontrait la Commission européenne. Elle lui avait même déjà demandé de l'aide! Il s'agissait d'obtenir de l'UEFA que le vainqueur de la League Cup (une coupe nationale interclubs) se voie récompenser d'une place en Coupe de l'UEFA, ce que cette dernière association avait refusé pour des raisons apparemment politiques. En effet, depuis la création de la Coupe Intertoto,



l'Angleterre a refusé de participer et l'UEFA espérait donc faire pression en ce domaine. Mais devant la décision de la Football association anglaise, d'en référer à la Commission, l'UEFA a rapidement décidé de rendre qualificative la victoire en League Cup.

**Les tickets du Mondial.** Mais il est temps d'en venir au grand feuillet du printemps: la vente des tickets pour la Coupe du Monde française. Une levée continentale de boucliers a critiqué la manière dont les droits d'achats avaient été établis par les organisateurs et la Commission a été alertée. Pour rappel, cette dernière était déjà intervenue - a posteriori -

après le Mondiale italien de 1990 quand l'organisateur avait passé accord avec une société de vente qui avait soumis l'achat de tickets à d'autres services comme le transport ou l'hébergement, ce qui était inacceptable.

## UNE COUPE DU MONDE EN FRANCE POUR LES FRANCAIS?

Dans le cas de la Coupe du Monde française, le commissaire à la concurrence Karel Van Miert a rapidement critiqué les quotas mis en place (plus de 60% des tickets destinés à l'Hexagone) et l'accès à l'achat basé sur le fait de posséder une adresse en France: des avantages réservés aux seuls citoyens français. En petit comité, les organisateurs avaient toujours dit qu'il s'agissait d'une «Coupe



© photonews

du Monde en France pour les Français», mais ici ils risquent des amendes lourdes (10% du produit de la vente des 110.000 tickets remis en vente au printemps dans les pays non-français si cette vente ne se fait pas de la manière prescrite). Des députés européens excédés ont d'ores et déjà demandé des poursuites à la Commission.

En l'occurrence, les instances européennes ont réagi sans doute un peu tardivement. Est-ce pour cela que Van Miert a déjà mis en garde les organisateurs de l'Euro 2000 (le championnat d'Europe des nations belgo-hollandais)? Car le message est clair: la mise en vente de tous les tickets devra se faire de manière à ce que tous les Européens soient placés sur un parfait pied d'égalité.

**En TV, c'est le cas par cas.** Mais parler football aujourd'hui nous oblige aussi à évoquer l'évolution du paysage audiovisuel européen qui a vu apparaître les différentes formes de télévision à péage. La Commission a en effet été amenée à prendre des mesures (Directive Télévision sans Frontières) devant permettre au citoyen européen de continuer à bénéficier de la vision en clair des grands événements sportifs qu'il avait été habitué de suivre.

Tout s'étudie dès lors au cas par cas. En 1993, la Commission disait que la société commerciale britannique Screensport ne pouvait être défavorisée par rapport aux membres de l'U.E.R. (l'Union Européenne de Radio-télévision regroupe les chaînes étatiques européennes), laquelle voulait conserver une exclusivité de retransmission de rencontres sportives pour toute une saison. Mais la Commission a par contre accordé à la société britannique BSkyB le droit de retransmettre en exclusivité des matches anglais sur sa chaîne à péage pendant cinq ans (de 88 à 93), parce qu'un délai aussi long était nécessaire à la mise en place technologique. Par contre, en 1996, la Commission a refusé le principe d'une exclusivité de sept ans prévue entre la KNVB (fédération hollandaise de football) et la nouvelle chaîne

sportive hollandaise Sport7...qui fit rapidement faillite.

Il ne faut pas s'étonner, dès lors, si les clubs et le monde du football dans son ensemble font le siège des compagnies de télévision pour obtenir des contrats intéressants, susceptibles de leur fournir des recettes que le marché des transferts ne leur fournit plus. Cela donne lieu à des négociations pointues entre les clubs et les fédérations nationales. Si on estime généralement que ce sont les clubs qui cèdent les droits, la Commission est plutôt favorable à l'organisation et à la centralisation des négociations par les fédérations ou ligues nationales; toujours dans la continuité de mise en place de structures de solidarité.

C'est, d'un côté, donner beaucoup de pouvoir aux associations, mais la Commission lui en retire aussi de l'autre côté, comme dans le cas des accords à donner en cas de diffusion de matches étrangers. Jadis, l'UEFA et les fédérations nationales devaient donner leur accord pour la diffusion de matches étrangers sur un territoire donné. Mais c'était aller à l'encontre des principes concurrentiels et la Commission a demandé à l'UEFA d'aménager ses statuts et l'UEFA a prévu des plages horaires spécifiques.

*Nos remerciements à  
M. Alexandre Husting,  
auteur de «L'Union  
Européenne et le Sport»,  
Les Editions Juris-Service,  
12 Quai André Lassagne,  
69001 Lyon, France).*

## LES CLUBS COTÉS EN BOURSE : DANGER !



L'Union Européenne de Football avoue s'inquiéter du fait qu'il est désormais possible de voir plusieurs clubs passer sous le contrôle d'un seul propriétaire. Pour l'instant, ce n'est qu'un cas de figure théorique. Mais un nombre croissant de clubs sont cotés en bourse, et dès lors il devient réellement possible de détenir une majorité d'actions dans plusieurs clubs. Avec, forcément, une conduite des affaires qui ne permettra pas à une concurrence normalement acceptée de s'exercer.

De toute manière, cette évolution possible n'empêchera pas l'UEFA, comme la FIFA, d'être dans le collimateur juridique de la Commission et de la Cour de Justice; les deux associations désirent toujours interdire à leurs membres de se pourvoir devant les tribunaux de droit commun en cas de conflit.

# CE TRAVAIL QUI

*Ce n'est pas à l'ordre du jour du Sommet européen de Cardiff consacré à l'emploi, en juin prochain, mais ce n'est pas un hasard si la Commission européenne invite les Etats membres à un débat sur le travail au noir. Un récent rapport fait le point sur cette «économie souterraine» qui, d'un bout à l'autre de l'Union européenne, gâchère les finances publiques et les régimes de sécurité sociale. La Belgique, où un ménage belge sur quatre profite du travail au noir, est dans le hit-parade de cette spécialité.*

« Au fait, c'est quoi, le travail au noir? Non, ce n'est pas seulement le clandestin ou l'ouvrier importé par un «négrier». Loin s'en faut: c'est aussi le travailleur dûment déclaré qui fait des heures au noir pour son employeur, c'est l'ouvrier ou l'employé qui «rentabilise» son temps libéré grâce à la réduction du temps de travail, c'est le faux indépendant amené par la force des choses à tricher pour réduire ses charges sociales et fiscales, c'est encore le chômeur, le minimexé ou le pensionné qui essaie d'arrondir ses fins de mois, c'est le titulaire d'une profession libérale ou le commerçant qui réduit ses tarifs s'il ne doit pas facturer. A ce propos, d'ailleurs, les statistiques fiscales relèvent que près de la moitié des travailleurs indépendants déclarent moins de 360.000 BEF comme revenus imposables...

**Prix de vertu.** Pris individuellement, le travail au noir ne représente sans doute qu'une part modeste du revenu des ménages, mais dès qu'il s'agit d'appréhender le phénomène sous l'angle macro-économique, le désastre apparaît dans toute son ampleur. Un récent rapport de la Commission européenne, s'appuyant sur plusieurs

enquêtes différentes, établit en effet que la part du travail au noir en Belgique est nettement supérieure à la moyenne européenne, et se rapproche des «scores» réalisés par l'Italie et la Grèce, suivie de près par la Grande-Bretagne.

Ce document confirme ainsi largement l'enquête réalisée en fin 1995 par l'ORSEU (Office de recherches sociales européennes), selon lequel la part prise par le travail au noir dans le produit intérieur brut (PIB) se situait

entre 4 et 6 % en Allemagne, entre 6 et 10 % en France, entre 8 et 12 % en Grande-Bretagne, entre 12 et 16 % en Belgique, et entre 20 et 25 % en Italie. Plus grave encore, l'ORSEU constatait que si le travail au noir italien semblait «plafonner», il ne cessait de

progresser en Belgique et en Grande-Bretagne. Par contre, les Pays-Bas, les pays scandinaves, l'Irlande et l'Autriche se voient décerner un prix de vertu: le rapport de la Commission européenne estime à 5 % seulement la part du travail au noir dans le PIB de ces pays.

Quoi qu'il en soit, s'il faut en croire Miet Smet, ministre belge de l'Emploi et du Travail, c'est bien 15 % de notre

**LE SEUIL  
D'INTOLÉRANCE  
EST DÉPASSÉ**

## **Les ravages du travail au noir**

*Selon les calculs de Miet Smet, ministre belge de l'Emploi et du Travail, chaque pour cent du PIB qui se trouve détourné par le travail au noir représente 30.000 emplois perdus, 15 milliards BEF de moins-values en cotisations sociales et 20 milliards BEF de moins-values fiscales.*

# CRÉE LE CHOMAGE

produit intérieur brut qui sont actuellement absorbés par cette «économie souterraine». A ce compte, on peut toujours rêver, il suffirait que le gouvernement Dehaene décide de supprimer le travail au noir d'un trait de plume pour que nos finances publiques dégagent des bonis sensationnels, pour que notre dette soit résorbée en un temps record, pour que la pression fiscale et para-fiscale se relâche enfin.

**Gangrène.** Le problème, c'est que cette «économie informelle» est comme une gangrène provoquée par ce que d'aucuns appelleraient un déficit du sens civique. L'an dernier, en effet, le gouvernement avait annoncé à grand fracas une intensification de la lutte contre le travail au noir, à la fois par la prévention et par la répression. On a réactivé les ALE (agences locales pour l'emploi) et les chèques services, on a renforcé le corps des inspecteurs sociaux - ils sont actuellement près de 900 - et alourdi les sanctions.

Parallèlement, on tente de rendre le travail «blanc» plus attractif, notamment par une baisse programmée des charges salariales: en fait, il en coûterait pas moins de 105 milliards de BEF s'il fallait simplement ramener les cotisations patronales à la moyenne des pays voisins. Un effort que le gouvernement entend réaliser en l'étalant sur six ans.

Mais quoi qu'il en soit, il faut se rendre à l'évidence: toute la stratégie mise en place depuis un an pour lutter contre le travail au noir est difficilement chiffrable. En réalité, les charges fiscales et parafiscales - mais aussi administratives - imposées au travail «blanc» ont en quelque sorte dépassé le seuil d'intolérance, si bien que la lutte



contre le travail au noir en devient vaine. Un constat qui devrait conduire à une autre approche de la fiscalité, dont l'assiette se rétrécit comme peau de chagrin, et du financement de la sécurité sociale. Mais ce débat, là aussi, ne peut désormais se concevoir que dans le cadre d'une «convergence» européenne.

**Nul n'est épargné**  
Tous les Etats membres sont atteints par le fléau, mais à des degrés divers. Au total, le travail au noir représenterait entre 7 et 16 % du produit intérieur brut de l'Union européenne, mais dépasserait les 20 % en Italie et en Grèce. Autrement dit, «l'économie noire» procurerait l'équivalent de 10 à 28 millions emplois à temps plein. Ce qui donne une idée des pertes énormes infligées aux finances publiques des Etats et, par voie de conséquence, de l'Union.

# SOINS SANS

*Avons-nous le droit d'être soignés dans un autre Etat membre de l'Union européenne, et d'être remboursés par la caisse d'assurance-maladie de notre propre pays? Oui, répond la Cour européenne de Justice.*

“ Ils sont de plus en plus nombreux, celles et ceux qui parcourent l'Europe pour raisons professionnelles ou touristiques, qui s'établissent dans un pays voisin du leur, ou qui occasionnellement et temporairement exercent des activités en dehors des frontières de leur pays. Dès lors, les lois de la statistique obligent, les accidents, maladies et accrocs de santé doivent survenir de plus en plus fréquemment dans d'autres pays que celui où sont payées les cotisations sociales. Mais les mutuelles sont-elles tenues de couvrir ce risque croissant, et de rembourser des dépenses dont elles ne peuvent maîtriser les flux? ”

**Changement radical.** Le mot d'ordre, dans les caisses d'assurance-maladie, n'allait pas vraiment dans ce sens. Dès lors, des conflits devaient éclater entre assurés sociaux et organismes de remboursement, et ces contestations devaient forcément finir par déboucher devant la Cour européenne de Justice. Celle-ci, fin avril dernier, a rendu deux arrêts dont la portée est considérable pour les citoyens européens. Chacun d'entre eux se voit en effet reconnaître le droit de se faire soigner sans autorisation préalable dans un autre Etat membre, et d'être remboursé par la caisse d'assurance-maladie de son propre pays.

Ce principe qu'établit ainsi la Cour européenne de Justice introduit un changement radical: l'assurance maladie-invalidité «s'europanise» puisque la couverture des risques s'étend désormais à l'ensemble de l'Union et ne s'arrête plus aux frontières de l'Etat membre où les cotisations sont payées. Qu'il s'agisse d'une banale consultation médicale, d'une hospitalisation, d'une opération chirurgicale ou encore, bien sûr, de l'achat de médicaments sur prescription médicale, il n'est plus question d'un quelconque for-

mulaire à se procurer avant de se rendre dans un autre Etat membre et établissant l'existence d'une autorisation préalable. L'organisme assureur du patient, dès lors, sera tenu d'effectuer le remboursement sans pouvoir imposer la moindre condition ou formalité complémentaire si l'assuré est en règle de cotisation.

**Concurrence oblige.** Ces «soins sans frontières» - ce n'est qu'une appellation, pas le titre d'une directive - pourraient certes entraîner un surcroît de dépenses en soins de santé, d'autant que nombre d'assurés s'abstenaient sans doute jusqu'à présent de réclamer des remboursements pour des soins prodigués à l'étranger. La ministre belge des Affaires sociales, Magda de Galan, estime cependant que le budget de l'Inami (Institut national d'assurance maladie-invalidité) n'en sera guère affecté. Les remboursements, en effet, devront être effectués aux barèmes du pays de l'affilié. Quelques dérapages ne sont pourtant pas à exclure, en particulier dans les zones frontalières, où les institutions de soins et les pharmacies risquent de perdre une part de leur chiffre d'affaires pour peu que le prix des prestations ou fournitures médicales soit plus compétitif. A terme, d'ailleurs, ces différences devraient s'estomper: concurrence oblige.

**La dépendance aussi.** En fait, et sans que cela fasse l'objet d'annonces à grand fracas, la jurisprudence qu'établit ainsi la Cour européenne de Justice s'inscrit dans un mouvement de fond. Celui d'une intégration progressive qui, peu à peu, abolit toutes frontières et donne forme à ce qu'il faut bien appeler la citoyenneté européenne. La meilleure preuve en est que la Cour s'est récemment prononcée dans le même sens sur un dossier similaire. Dans quelques pays européens en effet, mais pas encore en Belgique, il existe une

**PLUS  
QUESTION  
D'ETRE  
«ASSIGNÉ  
A RÉSIDENCE»**

# FRONTIÈRES

«assurance-dépendance» obligatoire accordant aux personnes dont l'état de santé ne permet plus de vivre de manière autonome les moyens de financer une assistance adaptée à leur situation tout en continuant à vivre chez elles. Plus concrètement, les personnes handicapées par l'âge ou en convalescence après une maladie grave peuvent ainsi payer d'autres personnes qui les aident à faire leur toilette, à préparer leurs repas ou encore à entretenir leur logement. Les organismes-assureurs, cependant, n'acceptaient de payer ces prestations-dépendance que si les bénéficiaires vivaient dans le pays où ils avaient cotisé.

La Cour de Justice a eu précisément à se prononcer sur le refus d'un organisme assureur allemand de payer les prestations, invoquant le fait que les assurés devaient, pour en bénéficier, vivre dans le pays où ils avaient cotisé. En l'occurrence, il s'agissait d'un couple qui avait payé les cotisations lorsqu'il vivait en Allemagne, et qui par la suite s'était établi en France. La Cour n'a pas accepté cette clause qui obligeait les assurés à rester dans le pays où les primes avaient été payées, ce qui est contraire aux principes de liberté de circulation et d'établissement applicables à tous les Pays membres.

**Horizons élargis.** Plus question donc d'être «assigné à résidence» pour avoir droit à des prestations. C'est la même règle qui prévaut tant en matière de soins de santé que de prestations-dépendance. Autrement dit, les citoyens européens bénéficient dans tout l'espace européen de la même protection que celle accordée dans leur propre pays. Formulé ainsi, ce principe général paraît évident. Sur le terrain, pourtant, de nombreux obstacles subsistent, qui entravent quelques-unes des libertés reconnues à chacun. Mettre fin à ces pratiques ou réglementations qui

subsistent souvent par effet d'inertie n'est pas toujours chose aisée, mais c'est une question de vigilance: la Cour de Justice ne peut dans pareils cas agir d'initiative. Aux citoyens de prendre conscience de ces horizons élargis que leur offre la dimension européenne.



## LA SANTÉ AU PREMIER PLAN



Depuis le Traité d'Amsterdam, la Commission européenne s'est vue confier de nouvelles compétences en matière de santé publique. Pour l'essentiel, il s'agit dans un premier temps de collecter et d'analyser les données, et de promouvoir la santé par une meilleure information avant de définir une nouvelle politique communautaire en la matière.

«Les systèmes de santé des Etats membres sont tous différents, constate le commissaire européen Padraig Flynn, et tous ont des approches nettement distinctes qui se reflètent dans les écarts enregistrés dans les dépenses de santé: de 5 % (en Grèce) à 10 % (en France) du produit intérieur brut. Mais tous sont confrontés au même problème, notamment de maîtriser les coûts en garantissant des services de santé de haute qualité. La Commission peut jouer un rôle important dans ce domaine».

# VERS DE NOUVELLES AVENTURES

*Alors, l'euro, c'est décidé depuis le 3 mai, et tout est dit? Pas du tout: c'est maintenant que cela commence vraiment. En attendant, les marchés financiers ont bien réagi, et l'euro a la cote. Mais avant qu'il existe vraiment, à partir du 1er janvier 2002, il y a encore du chemin à parcourir.*

*La zone euro représentera le marché le plus peuplé du monde, avec 291 millions d'habitants contre 269 aux Etats-Unis et 126 au Japon. Cette zone sera aussi la plus «verte» du monde, puisque la consommation d'énergie et l'émission de gaz carbonique y sont deux fois moins élevées qu'aux Etats-Unis, et également inférieures à celles du Japon.*

Encore sept mois, et le 1er janvier 1999 l'euro sera la monnaie officielle des 11 pays participant à l'«eurozone», même si les billets et pièces «euro» ne circuleront pas encore. Autrement dit, la parité entre chacune des monnaies nationales de ces 11 pays et l'euro sera définitivement fixée à ce moment. Bref, le franc belge comme le franc luxembourgeois, le florin hollandais, le mark allemand, la livre irlandaise ou le schilling autrichien, sans oublier le franc français, l'escudo portugais, la peseta espagnole, la lire italienne et le mark finlandais ne seront plus que des subdivisions de l'euro.



Dès le 1er janvier 1999, du moins en Belgique, chacun pourra - mais sans y être obligé - avoir un compte, faire des virements et chèques, payer avec une carte de crédit en utilisant l'euro. Pour autant que le bénéficiaire du paiement l'accepte. De même, chacun pourra faire sa déclaration fiscale et payer ses contributions en euros.

Depuis le 3 mai dernier, la production des billets (5, 10, 20, 50, 100, 200 et 500 euros) et des pièces (1, 2, 5, 10, 20 et 50 cents; 1 euro et 2 euros) a en principe commencé dans tous les pays participants. Dans ces 11 pays, circulent actuellement environ 10 milliards de billets et 60 milliards de pièces.



# PETIT LEXIQUE AUTOUR DE L'EURO

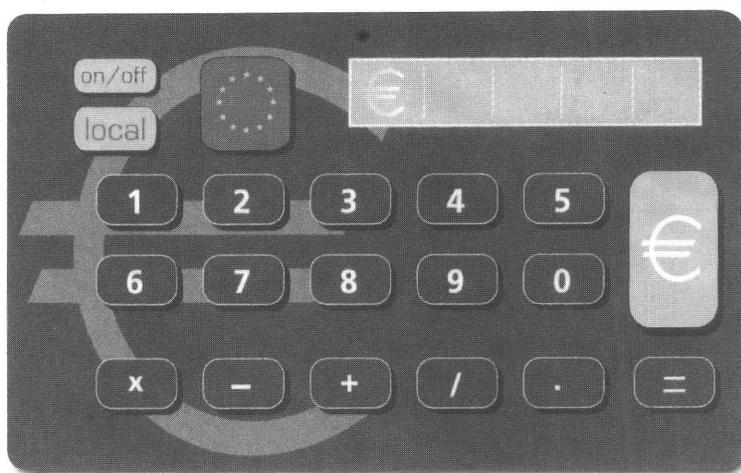
*On vous a beaucoup parlé de l'euro, mais la création de la monnaie unique commune à 11 Pays membres de l'Union européenne implique une série de dispositions moins connues du grand public. En voici un bref inventaire.*

La **Banque centrale européenne (BCE)** sera mise en place au plus tard le 1er juillet 1998. Elle sera située à Francfort et sera chargée de définir la politique monétaire pour toute la zone euro. Son principal objectif sera d'assurer la stabilité des prix.

**Les critères de convergence**, au nombre de quatre, ont été prévus par le Traité de Maastricht afin d'apprécier si les Etats membres sont en mesure de participer à l'Union monétaire. Ces critères ont permis de dresser la liste des pays participant à l'euro, établie dans le Rapport de convergence remis le 25 mars dernier par la Commission et l'Institut monétaire européen en préparation du Sommet de Bruxelles des 2 et 3 mai dernier.

**Les programmes de convergence** sont l'élément-clé de la coordination et de la surveillance des politiques économiques au niveau de l'U.E. pendant la deuxième phase de l'Union monétaire qui s'étend du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1998.

**Les programmes de stabilité** font suite aux programmes de convergence: ce sont des rapports dans lesquels chaque Etat participant à l'euro indiquera comment évoluera sa situation budgétaire et économique au cours des trois prochaines années au moins. La première échéance pour la présentation de ces premiers programmes de stabilité a été fixée au 1er mars 1999, mais rien n'empêche de les présenter plus tôt, par exemple avant le 31 décembre 1998.



C.E.

**Le pacte de stabilité et de croissance**, adopté par le Conseil européen d'Amsterdam de juin 1997, prévoit notamment les sanctions qui frapperont les pays de la zone euro qui présenteront des déficits excessifs et persistants. Ces sanctions pourront prendre la forme d'amendes dont le montant représentera 0,2 à 0,5 % du produit intérieur brut du pays responsable du déficit, selon la gravité du dépassement de la célèbre norme des 3 %.

## POUR TOUT SAVOIR SUR L'EURO



Pour sensibiliser l'opinion publique à l'introduction de l'euro, la Commission et le Parlement européen ont engagé une vaste campagne de communication, en collaboration avec les autorités nationales. A cet effet, 18,7 millions d'écus ont été débloqués en 1996 et 30,8 millions en 1997. En 1998, 30 millions d'écus seront également affectés à cette fin.

La Commission européenne, par ailleurs, a elle-même créé un site internet sur l'euro, qui contient une véritable mine d'information.

L'adresse de ce site: <http://europa.eu.int/euro/>

# LES PORTES ÉTAIENT

*Pour la troisième année consécutive, portes ouvertes dans les institutions européennes en ce 9 mai 1998, Journée de l'Europe.*

*Première étape, le Parlement européen.*

*De nombreux cars de tourisme en provenance de Belgique, des Pays-Bas et d'ailleurs dévalent la rue Belliard. Couples d'étudiants, de retraités, familles entières, groupes de jeunes et de moins jeunes s'engouffrent dans la rue Wiertz, en levant les yeux vers l'impressionnant ensemble architectural du Parlement européen. Marguerites jaune euro émaillant le programme sur fond bleu; drapeaux des quinze Etats membres de l'Union flottant dans la brise printanière: tout un chatoiement de couleurs à vous mettre de bonne humeur.*

« Jean-François, Frédéric, Mélanie et Caroline ont à eux quatre tout juste 48 ans, l'âge de la Déclaration Schuman, dont l'anniversaire est célébré aujourd'hui. Les garçons sont Français: ils sont venus de Nancy avec leurs parents spécialement pour cette journée portes ouvertes à l'invitation de leurs amis belges, parents des deux filles. Ensemble, les deux familles amies ont décidé de profiter de l'occasion pour s'initier au fonctionnement des institutions européennes.

Sur le parvis, deux étudiantes ont du mal à retenir un immense ballon gonflable au signe de l'euro. Il ne demande qu'à être boxé par tous les gamins qui passent. Nos jeunes amis ne s'en privent pas. «Ça commence bien,» dit Frédéric et «ça continue,» réplique Mélanie en se précipitant vers la fanfare très «dixie» qui accueille le public au pied de «Confluences», l'élégante sculpture d'acier d'Olivier Strebelle, qui enrubanne l'escalier central du bâtiment Léopold. «C'est gai, le contemporain,» s'écrie Caroline en attrapant au passage quelques superbes affiches; «cela pourrait servir pour les exposés en classe,» glisse-t-elle à l'oreille de sa petite soeur. «Moi, j'en prends une en espagnol,» renchérit Mélanie. «Tiens, la déclaration des Libertés et des Droits fondamentaux, je pourrai en parler au cours d'histoire,» s'exclame Jean-François.

«Les enfants», disent les parents de Jean-François et Frédéric, «venez voir, il y a une superbe exposition sur l'euro, apparemment, c'est le thème central de cette journée. On vous laisse faire le tour, pianoter sur les ordinateurs et on se

retrouve dans vingt minutes dans le grand hémicycle où se déroule un débat sur l'Union monétaire animé par Pauline Green, Wilfried Martens, Magda Aelvoet, Willy De Clercq et autres. On aimerait bien les entendre et voir leurs têtes autrement que sur les placards électoraux et dans les journaux.»

«Justement», dit la maman de Mélanie et Caroline, «je crois reconnaître la députée Anne André-Léonard interrogée par les médias.» Il y a un petit attroupement. Approchons-nous: «J'ai l'impression,» dit l'europarlementaire de Louvain-la-Neuve, «que par rapport aux années précédentes, les participants à cette journée portes ouvertes sont de

plus en plus nombreux. Il semble aussi que de plus en plus de non-belges se soient déplacés. L'adoption de l'euro au Conseil extraordinaire de Bruxelles, le week-end du 1er mai, est une des raisons de cet engouement de la part des citoyens européens et des étrangers à venir s'in-

**«LA SEULE PRÉSENCE DES GENS EST UN GESTE POLITIQUE IMPORTANT»**

former et prendre des renseignements concrets. Par ailleurs, les gens ne savent toujours pas très bien à quoi servent les eurodéputés. Ils imaginent que nous vivons dans une tour d'ivoire, que nous traitons quelques dossiers et surtout que nous voyageons beaucoup. Il y a du côté du PE un gros effort à faire pour faire passer le message sur ce qu'est véritablement la fonction de député européen.»

Un groupe d'une vingtaine de Chinois vient de faire son entrée dans la rue intérieure du nouveau bâtiment. Les stands d'information retiennent spécialement leur attention: Comité des Régions, Cour de Justice, Banque Européenne d'In-

# GRANDES OUVERTES

vestissement... Ils font même le petit concours du Bureau du Médiateur européen tout en se retournant à mi-parcours pour admirer la superbe enfilade architecturale du nouveau grand hall ponctuée d'agréables taches de verdure. Le Parlement européen est-il connu en Chine? «Pas suffisamment», répond l'un des responsables du groupe, «et nous souhaitons qu'il y ait davantage de liens entre les parlements respectifs de nos deux pays.»

La quarantaine confiante, un monsieur à lunettes s'attarde devant le tableau de Rafael Alberti intitulé «Parlamento europeo (1990)». Il est banquier à Anvers, s'intéresse à l'euro bien sûr et souhaiterait voir la disparition des réflexes chauvinistes dans le processus d'intégration européenne. Estime-t-il que ce soit le rôle du Parlement européen d'accueillir les oeuvres des artistes? «Oui, pourquoi pas? Le Parlement européen ne doit pas seulement s'occuper de politique mais aussi du bien-être de tous les citoyens européens y compris des artistes. Stimuler l'art contemporain est aussi l'un de ses rôles,» conclut-il.

«Quel choix de manifestations!» commente Emmanuel, étudiant ghanéen à l'ULB, en consultant le programme avec son camarade. Venant d'assister au montage audiovisuel sur le fonctionnement du PE, il se demande si sa région du monde ne pourrait pas tirer quelque inspiration du modèle d'intégration européenne.

Un piano trône sur une estrade en attente d'une chorale devant se produire d'un moment à l'autre. Dans cette salle, Freddy Willockx se tient à la disposition des visiteurs, dans cette autre, se déroule un déjeuner-rencontre entre europarlamentaires et lectrices de



C.E.

«Femmes d'aujourd'hui». Puis, on attend un groupe folklorique. Afin d'insérer le Parlement européen dans le tissu urbain environnant, une animation du quartier et des jeux sportifs sont prévus dans l'après-midi. A la cafétéria, un couple de retraités, les bras chargés de documentation, se délasse devant une bière et un jus de fruit: «Nous aurions sans doute préféré une visite guidée,» commentent-ils, «car nous avons suivi les flèches un peu dans le désordre. Qu'importe, nous comprenons mieux ce qui se fait d'important pour les Européens dans cet immeuble, et pour compléter le tableau, nous allons maintenant visiter la Commission et le Conseil».

Au sortir du débat «Une Union monétaire pour l'Europe» organisé avec le concours de l'hebdomadaire «Le Vif-L'Express», Antoinette Spaak tire quelques conclusions: «J'admire beaucoup les gens qui se sont déplacés aujourd'hui alors qu'il fait si beau et qu'ils auraient pu choisir d'aller se promener. Leur seule présence est un geste politique important. Au travers des questions qui nous ont été posées, nous nous rendons compte de ce qui intéresse les citoyens et de ce qu'ils ne comprennent pas bien. Nous devons nous livrer encore à un immense effort d'information».



# L'EUROPE SUR VOTRE ÉCRAN

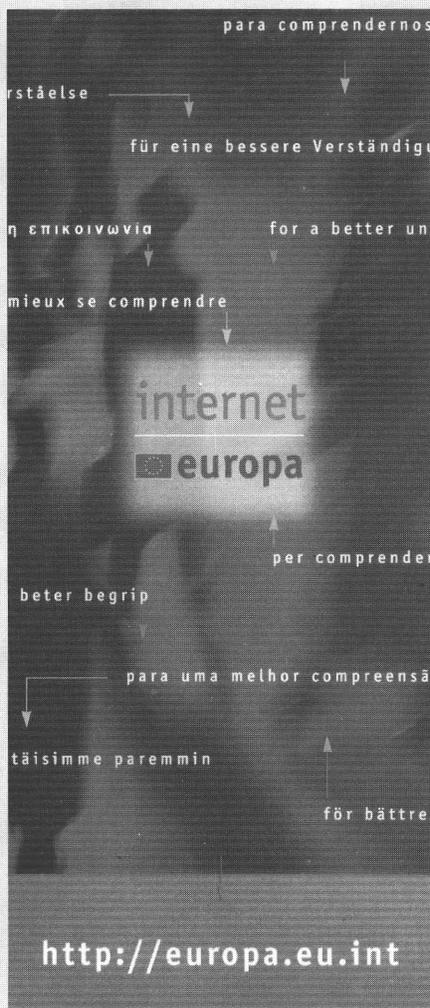


Ce n'est pas la première fois que nous vous invitons à visiter le site Europa sur internet.

Mais dans ce site, nous vous rappelons la création récente de celui de la Représentation en Belgique de la Commission européenne, que nous annonçons d'ailleurs dans notre générique ([http:// europa.eu.int/comm/represent/be](http://europa.eu.int/comm/represent/be)).

Cet important outil de dialogue avec les citoyens belges permet de consulter tous documents émis et diffusés par la Représentation, y compris les diverses brochures d'information ainsi que les pages du magazine «Eurinfo».

Par ailleurs, toujours sur le site Europa, la banque de données «Rapid» (rapid acces to press information data), est à présent parfaitement opérationnelle. C'est sans doute la plus importante source d'informations au monde, continuellement mise à jour, qui permet de consulter tous les documents et communi-



qués de presse du service du porte-parole de la Commission européenne. Les textes proviennent aussi bien de la Commission que du Conseil des Ministres, de la Cour de Justice, de la Cour des comptes, du Comité économique et social et du Comité des Régions.

Le système, déjà existant, a été reprofilé par une firme belge, la société ACSE, suite à un appel d'offres de la Commission qui souhaitait mieux répondre aux attentes des utilisateurs. Ainsi, l'accès se fait en «full text» et dans 11 langues (9 précédemment), et une nouvelle dimension a été donnée au système notamment par l'introduction du son. Plus particulièrement destinée à la presse, la banque de données Rapid peut être consultée par tout visiteur qui s'annonce comme «Guest» ou qui dispose de son propre code d'accès.

Il suffit donc de rechercher le site Europa (<http://europa.eu.int>) et de cliquer sur «Rapid».



## Priorité à la culture

Voici enfin le premier programme-cadre de l'Union européenne en faveur de la Culture, pour les années 2000-2004. L'article 128 du Traité de Rome considère en effet que l'action culturelle est un objectif communautaire à part entière, mais jus-

qu'à présent l'approche en était éclatée puisque trois programmes différents couvrent le champ de cette compétence (Kaléidoscope, Ariane et Raphaël). Le nouveau programme-cadre adopte cette fois une approche globale. La proposition consiste en effet à rationaliser et à renforcer l'efficacité des

actions de coopération culturelle, en créant un instrument unique de financement et de programmation. Celui-ci a été doté d'un budget de 167 millions d'euros.



## Maribel n'est pas seule

Non, la Belgique n'est pas seule à être visée lorsque

la Commission européenne réclame le remboursement des aides «Maribel» indûment accordées en particulier aux entreprises exportatrices. Ainsi, la Commission entend obtenir de l'Allemagne qu'elle récupère dans les deux mois des aides à la restructuration octroyées à l'entreprise sidérurgique Stahl-und



Hartgußwerke Bösdorf AG, dans le Land de Saxe. Par deux fois, le gouvernement allemand avait octroyé une aide substantielle - 5 millions de DM la première fois, et 6 millions de DM supplémentaires dans un deuxième temps - mais il s'est avéré que la restructuration n'a pas été mise en oeuvre de manière conséquente, et la viabilité de l'entreprise n'a donc pu être établie.

#### *L'Europe verte en marche*

La Commission européenne se montre décidément généreuse dès lors qu'il s'agit de promouvoir la protection de l'environnement ou les PME, ou les deux. En voici deux exemples récents :

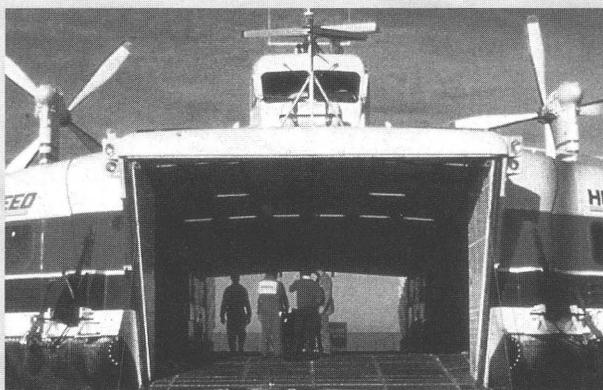
-En Autriche, la Commission a décidé de soutenir le programme d'utilisation de la biomasse pour la production d'énergie, qui vise à permettre de rendre les systèmes de chauffage utilisant le bois plus compétitifs que les installations conventionnelles ;

-Aux Pays-Bas, la Commission a approuvé un régime d'aide en faveur de «l'électricité verte» qui offre une exemption temporaire de la taxe sur l'énergie si l'électricité est produite à partir de sources d'énergie renouvelables. Ceci ne représente que 1 % de

## PAS DE DUMPING SOCIAL DANS LES FERRIES



La Commission européenne propose deux directives. La première établit le principe selon lequel les salariés de pays extérieurs à l'U.E. qui travaillent sur des ferries transportant des passagers entre Etats membres doivent bénéficier de conditions d'emploi comparables à celles des citoyens de l'UE. La seconde vise le cabotage, c'est-à-dire le transport entre deux ports d'un même pays de l'Union: ce seront les règles du pays où le transport a lieu. Par ces mesures, la Commission espère rétablir une concurrence normale dans le secteur et y préserver l'emploi.



C.E.

toute l'énergie produite, mais déjà 20.000 consommateurs ont signé un contrat de fourniture d'énergie verte, bien que celle-ci reste plus chère que l'électricité conventionnelle.

#### *Barbecue à sens unique*

Il y a apparemment un gros problème en France: la vente de barbecues à usage unique y est interdite, quand bien même ce type d'appareil est produit et commercialisé de

manière tout à fait légale dans d'autres Etats membres. La Commission avait déjà fait remarquer aux autorités françaises que les mesures d'interdiction frappant les barbecues non conformes aux exigences locales étaient disproportionnées par rapport à l'objectif annoncé, à savoir la protection des consommateurs et de l'environnement.

Le résultat de ces contraintes, en effet, est une entrave à la liberté des échanges intra-

européens. En réponse à cette remarque, la France s'est bornée à renforcer la sécurité et l'information des consommateurs, mais sans pour autant autoriser la vente sur le marché français de ces produits fabriqués ailleurs que dans l'Hexagone. La Commission a donc décidé d'envoyer un avis motivé à la France, lui enjoignant de ne plus s'opposer à l'arrivée de concurrents sur le marché.

#### *Guerre des casseroles.*

Le gouvernement suédois, pas plus que les autorités françaises, n'aime la concurrence. Il refuse en tout cas d'approuver la commercialisation en Suède de récipients à pression légalement produits et commercialisés en Allemagne.

Suite à ce refus, la Commission a reçu une plainte basée sur le fait que la Suède impose des contraintes techniques - et exige des transformations - dont l'objectif n'est pas de mieux protéger les consommateurs. Pour la Commission, en tout cas, ce refus n'est pas justifié ni proportionné à un besoin impératif, quand bien même il se réfère aux impératifs de la santé publique. La Commission a donc envoyé un avis motivé au gouvernement suédois, qui vise à mettre fin à ce système discriminatoire.



REPÈRES

**L'inflation stagne**

Pour la première fois, l'Office statistique des Communautés européennes, Eurostat, publie un indice des prix à la consommation de l'Union économique et monétaire. Il apparaît ainsi que le taux d'inflation annuel des Etats membres participant à l'euro a atteint 1,2 % en mars dernier, soit exactement le même niveau qu'en février 1998. La courbe descendante de l'inflation se confirme donc, mais ne se reproduit pas de manière égale dans chacun des pays. Ainsi, les taux les plus élevés ont été atteints aux Pays-Bas (2,2 %) et en Grèce (4,3 %), tandis que les pays les plus «sages» sont l'Allemagne (0,6 %) et la France (0,8 %).

**Le chômage régresse**

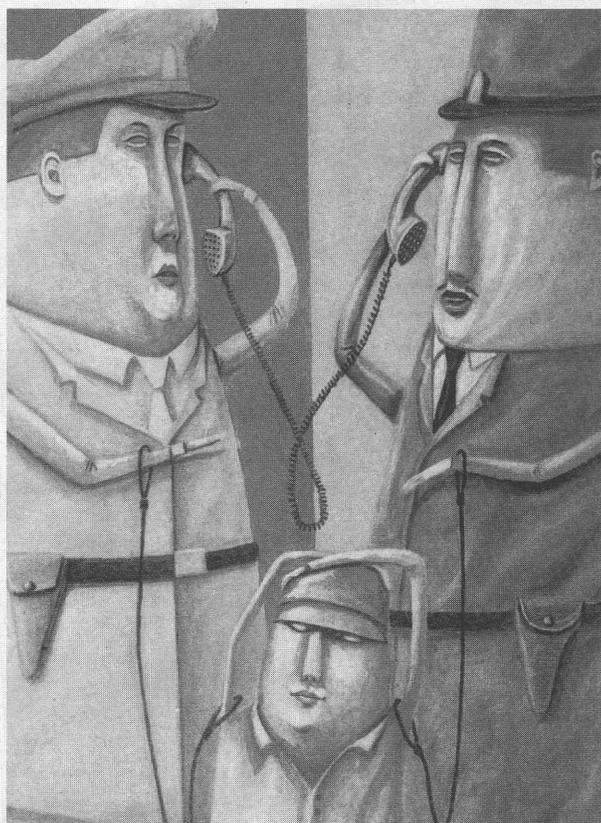
Il n'y a plus que 10,3 % de sans-emploi dans l'ensemble de l'Union européenne, et c'est le taux le plus bas atteint depuis 1993. Cela représente tout de même quelque 17,4 millions de personnes au chômage dans l'U.E., mais on en compte aujourd'hui 600.000 de moins qu'il y a un an. C'est le Luxembourg qui bat tous les records avec seulement 3,4 % de sa population privée d'emploi.

**CONTRE LA CONTREBANDE**



Les taxes non payées sur les alcools et tabacs auraient fait perdre aux Etats membres de l'Union européenne pas moins de 4,8 milliards d'écus en 1996, dont 3,3 milliards d'écus rien que pour le tabac. Ces fraudes dans le domaine des accises, qui portent sur des sommes astronomiques, auraient même tendance à s'amplifier, notent les services de la Commission, et seraient de plus en plus le «fruit» d'activités criminelles organisées au détriment des budgets nationaux et de l'Union.

Pour juguler cette hémorragie financière, la Commission propose donc un système de contrôle des envois de marchandises: tous les commerçants qui envoient de l'alcool ou du tabac dans un autre pays de l'U.E. devraient annoncer ces envois à l'administration fiscale de leur pays. Celle-ci transmettrait alors ces informations à ses homologues des autres pays membres et à la Commission. Un système de contrôle informatisé devrait en outre être installé par la suite.



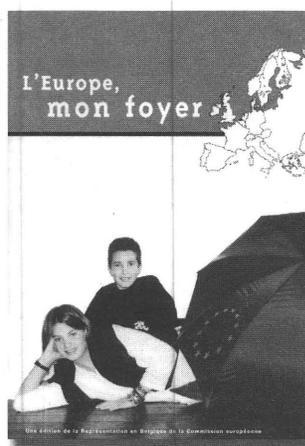
C.E.

**Les investissements au plus bas**

D'après Eurostat, les investissements publics et privés dans l'U.E. ont atteint leur niveau le plus bas, leur part dans le Produit intérieur brut de l'Union n'étant plus que de 18,4 % en 1996. Ce taux était de 22 % en 1980. Actuellement, l'Autriche, le Portugal et l'Allemagne sont en tête du peloton avec les chiffres les plus élevés, tandis que la Suède se trouve au bas de l'échelle.

À LIRE

**L'Europe, mon foyer.**



Céline et Jérémy sont deux enfants curieux de tout. Ils cherchent une idée d'élocution pour l'école. Voilà que surgit un petit bonhomme de 30 centimètres de haut: c'est Bon Papa Houpette, qui propose de les aider à rédiger leur travail, et les guide dans leur recherche de documentation. Et c'est toute l'Union



européenne qui y passe, mais de manière vivante, conviviale et didactique. L'histoire de l'intégration européenne, les idéaux, les objectifs, les priorités, les préoccupations environnementales et humanitaires, sont expliqués de manière simple et souvent ludique. Même la monnaie unique est racontée sur un mode pratique et accessible. Un outil pratique jamais ennuyeux qui apporte une somme de connaissances sérieuses sur ce qu'est et ce que veut devenir l'Europe. Disponible gratuite-

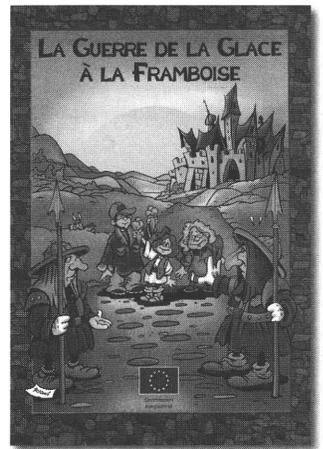
ment à la Représentation en Belgique de la Commission européenne, 73 rue Archimède, 1000 Bruxelles.

—  —  
**La guerre de la glace à la framboise.**

Une Europe pacifique et sans frontières, cela va de soi pour Max, Christine et Paul, trois enfants à l'esprit éveillé qui sont aussi les héros d'une bande dessinée où tout peut arriver. Voici justement qu'une mystérieuse homepage sur Internet les envoie dans

un pays au fond des âges, où il y a encore des gardes aux portes des villes et où, chaque été, recommence la guerre de la glace à la framboise. Chez ces gens-là, incontestablement, on a besoin d'une leçon de solidarité et d'Europe. Les trois enfants arrivent à point nommé pour leur expliquer comment vivre sans frontières, comment faire régner la paix, comment construire une démocratie. Un livre plein de drôlerie sans jamais verser dans la facilité. Disponible gratuitement à la Représentation en Bel-

gique de la Commission européenne, 73 rue Archimède, 1000 Bruxelles.



Qu'attendez-vous de l'Euro? Que pensez-vous de l'élargissement, de l'Europe sociale, de la protection des consommateurs? Faites connaître aux lecteurs d'Eurinfo vos points de vue, sur ces thèmes ou sur d'autres qui vous intéressent.

**Vous souhaitez obtenir un abonnement gratuit à Eurinfo, pour vous-même ou une de vos relations? Vous avez changé d'adresse? Faites votre demande:\***

Veuillez m'abonner à Eurinfo

Veuillez m'envoyer Eurinfo à ma nouvelle adresse

Nom et prénom: .....

(Joindre l'étiquette du dernier numéro reçu)

Profession: .....

Adresse: .....

Code postal: ..... Localité: .....

**à adresser à:** Représentation en Belgique de la Commission européenne (Service Abonnements)  
 Rue Archimède, 73 • 1000 Bruxelles

\* Si vous êtes déjà abonné, inutile d'envoyer cette demande.

## EURINFO

e u r i n f o

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission.

La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi de la publi-

cation à la Représentation en Belgique de la Commission. C°CECA-CEE-CEEA Bruxelles-Luxembourg 1997 CC-AH-98-005-FR-C

••• EURINFO est édité par la Représentation en Belgique de la Commission européenne.

73, rue Archimède  
 1000 Bruxelles  
 Tél. (02)295.38.44  
 Fax (02)295.01.66

**Coordination:** Image Consult  
**Rédaction et réalisation:** Jacques Dujardin

**Ont collaboré à ce numéro:** Emmanuel Allaer, Johan Debière, Paul Louyet.

**Éditeur responsable:** Guy Vandebon • Représentation en Belgique de la Commission européenne • rue Archimède 73 1000 Bruxelles



# L'ENVOYÉ DE GENEVE

« L'homme a tout du profil de l'euro-péen-type : d'origine espagnole, Carlos Garcia Blesa vit depuis cinq ans en Belgique, où il est chargé de relations avec la Commission européenne pour le Bureau International du Travail. Par ailleurs, il a mené ses études en sciences économiques et sociales en Suisse, en France et aux Etats-Unis. Chercheur à l'université de Genève, où il s'intéressait autant au phénomène syndical qu'aux changements de valeur du travail, c'est tout naturellement qu'il est devenu consultant pour plusieurs organisations internationales, dont le BIT (Bureau International du Travail) qui est une émanation de l'ONU. Et c'est là, finalement, qu'il s'est fixé, plus précisément dans le département «emploi», au siège du BIT à Genève. «J'y ai fait beaucoup de travail sur le terrain, notamment en organisant des enquêtes dans les entreprises et les ménages. Pour moi, ce contact avec la réalité est important, car il permet d'élaborer des actions qui répondent aux besoins réels et tiennent compte du contexte politique, économique et social jusqu'à l'échelon local. Sans cela, par exemple un programme de transfert de compétences à des cadres nationaux ou de lutte contre la pauvreté raterait son objectif à coup sûr».

Dans l'exercice de ses fonctions de chargé de relations avec la Commission européenne (il est basé au Bureau du BIT à Bruxelles, dirigé par le belge Marcel Bourlard), Carlos Garcia a conservé cette approche pragmatique. «Nous ne développons pas de programmes communs, explique-t-il, mais nous collaborons sur des projets précis, dès lors qu'un programme prioritaire du BIT peut intéresser la Commission dans son action en matière sociale ou d'aide au développement.» Le cas du Pakistan est exemplaire à cet égard : le BIT met en effet en oeuvre, en particulier en Asie, un important programme de lutte contre le travail des enfants ; la Commission, de son côté, impose des clauses sociales et de respect des droits de l'homme dans les accords de préférence généralisée (réductions ou annulations de taxes d'importation, quotas favorables...)

qu'elle conclut avec des pays tiers. Le Pakistan, précisément, bénéficie de cet avantage, mais la CISL (Confédération internationale des syndicats libres) a déposé une plainte contre ce pays où l'exploitation des enfants est une cruelle réalité. Aussi, plutôt que d'infliger une sanction au Pakistan, la Commission a préféré demander l'aide du BIT.

«Nous avons donc formulé un programme d'action avec la Commission, dont l'objectif est d'aider le Pakistan à lutter contre ce fléau qu'est le travail des enfants, surtout quand il est forcé, et aussi contre l'exploitation des femmes. Mais c'est le BIT qui agit, et il est en mesure de le faire à tous les échelons : négocier des engagements du gouvernement, activer le dialogue social entre employeurs et travailleurs, établir avec des ONG (organisations non gouvernementales) et des personnalités locales des réseaux qui contribueront à créer des conditions plus favorables pour que le travail des enfants se résorbe progressivement.»

De plus en plus, en fait, ce type de collaboration se développe entre la Commission et le BIT. Ainsi en va-t-il entre autres de l'Europe de l'Est, où le BIT intervient dans le cadre du programme PHARE pour la formation de cadres. De même,

des actions sont menées en commun dans des pays africains qui sont parties prenantes dans les conventions de Lomé, en particulier Madagascar. «Nous nous retrouvons ensemble, remarque Carlos Garcia, chaque fois qu'il s'agit de défendre des valeurs qui nous sont communes, telles que la démocratie, les droits de l'Homme, les droits sociaux, la lutte contre le travail des enfants, ou encore l'accompagnement dans les transitions économiques et sociales. Avec cette même approche, le potentiel de collaboration entre nos deux organisations est très grand. Et en joignant nos moyens, les actions que nous menons se font plus efficaces et plus rapides, tout en restant parfaitement trans- parentes.»



Carlos Garcia, chargé de relations du BIT avec la Commission européenne : «Nous défendons des valeurs communes, comme la démocratie, les droits de l'Homme ou encore les droits sociaux».